

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2008 (20h30)**

Etaient présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mmes Martine DEUS, Corinne RINGUENOIRE, Roselyne RASPAIL, M. Christian BEHAGHEL.

Etaient excusés : M. Olivier MIGNEREY (procuration donnée à Christian SIRON).

Secrétaire de séance : M. Christian SIRON.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

TRAVAUX DE VOIRIE 2009

Sur les conseils de la DDE, compte tenu du volume annuel de travaux de voirie effectués par la Commune, les conseillers acceptent à l'unanimité de lancer une procédure d'appel d'offres sous la forme d'un marché à bons de commande. Il s'agit de fixer au préalable un montant minimum (40 000 € TTC) et maximum (160 000 € TTC) de travaux à effectuer par an et de retenir, au terme d'une mise en concurrence, une entreprise pour les prix (une centaine de références), prestations et délais qu'elle s'engage à pratiquer pour ce volume moyen de travaux. La DDE chiffrera, à partir des prix indiqués dans le marché, les différents travaux que la Commune souhaite réaliser. Celle-ci émettra alors des bons de commande pour demander à l'entreprise de les exécuter. Un marché à bons de commande peut être renouvelé chaque année sur une période maximale de quatre ans. Si toutefois la Commune n'était pas satisfaite, elle reste libre chaque année de ne pas reconduire le marché. M. DURAND, adjoint, souligne l'avantage de pouvoir définir et exécuter un programme de travaux souple et échelonné sur l'année, permettant de mieux répondre aux imprévus et urgences, et de réduire la fréquence des procédures administratives de mise en concurrence.

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE

Approbation du projet et demandes de subvention

Le bâtiment actuel ne répond plus aux conditions d'accessibilité, de fonctionnalité, de sécurité, ni même aux recommandations sur les économies d'énergie. Le Maire rappelle la dernière réunion du Conseil pendant laquelle l'avant projet de réhabilitation du bâtiment, établi par Eric WAGON, architecte, a été présenté à l'assemblée. Il évoque à nouveau le fait que ce projet est le résultat d'une réflexion engagée il y a longtemps et qu'il concrétise toutes les solutions à apporter aux nombreuses anomalies et problèmes déjà recensés. Le montant estimé des travaux s'élève à 691 601,31 € HT auxquels est ajoutée une option sur l'aménagement des extérieurs pour 39 550,00 € HT, soit 731 151,31 € HT. Le coût total prévisionnel de l'opération, soit 812 455,33 € HT inclut les honoraires de l'architecte, du bureau de contrôle et du coordinateur de sécurité. Le trésorier municipal a confirmé que la marge de manœuvre financière de la Commune était suffisante pour lui permettre d'autofinancer en partie le projet et de recourir à l'emprunt, sans mettre en péril la réalisation de futurs investissements, ni même atteindre la moyenne départementale d'endettement par habitant. Une aide financière de l'Etat (DGE, réserve parlementaire) et du Département est néanmoins indispensable. Les conseillers, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité le projet. Nombre d'entre eux mettent l'accent sur la nécessité de suivre attentivement les travaux et sur le respect des délais d'exécution contractuels. Le Maire ajoute qu'une réunion publique sera organisée en janvier, pour présenter le projet aux allelois.

PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

Les missions et responsabilités confiées aux trois agents en poste ne cessent d'augmenter. Le Maire attire l'attention des conseillers sur le fait que le service rendu ne répond plus aux exigences de sécurité juridique que les élus et la population sont en droit d'attendre. Tout est fait en urgence, sans recul. Le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet, pour que deux personnes se consacrent uniquement aux travaux multiples de secrétariat et d'accueil. La responsable de l'urbanisme, et la secrétaire générale ainsi déchargées, pourront se concentrer sur les dossiers ou procédures complexes afin de mettre pleinement leurs compétences au service du Maire et des élus. Le Conseil municipal, après exposé du Maire et délibération, accepte à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif sur la base de 28h30 hebdomadaires annualisées et autorise le Maire à lancer une procédure de recrutement.

ACHAT PARCELLE ZH n° 176 (221 m²) APPARTENANT A M. Patrick SERNA

Pour limiter les risques liés à la circulation automobile devant l'habitation de M. SERNA, située Chemin de la Glèbe, il a été convenu il y a plusieurs années avec celui-ci, que la Commune rectifierait légèrement le tracé de voie communale en lui achetant une bande de terrain de 221 m² de l'autre côté de la route. Les travaux ont été réalisés très rapidement. Le Conseil municipal, après lecture du plan de bornage dressé récemment par le Cabinet Darras, accepte à l'unanimité d'officialiser l'achat amiable et gratuit et autorise le Maire à signer l'acte correspondant.

ELECTRIFICATION RURALE

Extension de réseau BT au poste « Miallas » pour alimenter le terrain de M. CHASSAGNON

M. Bruno CHASSAGNON, habitant Cruas, propriétaire des parcelles AB n° 2 (830 m²) et 3 (1 265 m²), situées Montée du Fournas, souhaite alimenter ces terrains en électricité en vue de les proposer à la vente. Le montant total des travaux s'élève à 12 200 € et la part communale à 1 296 €. Par convention, signée le 24 novembre 2008, la Commune répercutera la part communale sur le demandeur.

Extension de réseau BT au poste « Gouillasson » pour alimenter une vanne motorisée sur OLEODUC

M. SMITH, représentant la société TRAPIL a déposé une demande d'extension de réseau électrique pour alimenter une vanne motorisée sur oléoduc, située Quartier les Bérengères. Le montant total des travaux s'élève à 19 110 € et la part communale à 5 471,34 €. Par convention, signée en novembre 2008, la Commune répercutera la part communale sur le demandeur.

CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT DU 29.09.2003

Avenant n° 1 (S.I.A.A.G., VEOLIA, Société HERO FRANCE, Commune d'Allex)

Une convention a été conclue le 29.09.2003 entre le S.I.A.A.G., VEOLIA EAU, la SDEI, et la Société HERO FRANCE pour le traitement tertiaire des effluents de la société HERO FRANCE sur la station d'épuration et le déversement exceptionnel de ses effluents dans le réseau public communal et syndical. Compte tenu de la signature d'un nouveau contrat d'affermage le 1^{er} octobre 2007 entre le S.I.A.A.G. et VEOLIA EAU, une révision des termes de la convention initiale est nécessaire. La convention approuvée par les conseillers prévoit notamment que la société HERO FRANCE ne payera plus le traitement de ses effluents, puisqu'elle possède sa propre station d'épuration, mais qu'elle versera à la Commune 3 000 € HT par an (montant révisable par application d'un coefficient), correspondant au raccordement et au transit occasionnel des effluents par le réseau.

BIBLIOTHEQUE

Versement de subventions

Certaines subventions sont versées à la condition que les manifestations ou opérations subventionnées soient effectivement réalisées. L'association de la bibliothèque a fourni les justificatifs pour avoir organisé les Allexyades (29/03/2008), Lire en fêtes (11 et 18/10/2008) et les Contes (4 séances). Le Conseil autorise le versement de 560 €, déjà prévus au budget 2008, article 6574.

DIVERS

● Permis de construire et déclarations préalables accordés

Depuis le 29.09.2008, sept permis de construire ont été accordés afin d'autoriser la construction d'un logement, d'un garage, d'un abris bois, le rehaussement d'une toiture, l'extension d'une maison, la pose d'un auvent. Neuf déclarations préalables ont également été accordées pour autoriser la création d'ouvertures, un ravalement de façade, la construction d'une véranda, la pose d'enseignes, de panneaux solaires, de bardage, une modification d'accès à une maison, une division parcellaire, un aménagement de combles.

● Intervention des Présidents de commissions.

M. DURAND, adjoint délégué à la voirie, informe que la commission travaux effectue un repérage des voies et places communales qui nécessiteraient des travaux d'entretien ou des aménagements.

Mme BESSON, adjointe, rend compte de la réunion organisée par le CAUE à Saillans sur le thème de l'urbanisme, à laquelle elle s'est rendue avec Chloé PONS, responsable de l'urbanisme depuis octobre 2008. Les élus et agents étaient invités à déclarer auprès des différents services invités, leurs attentes, afin de mieux répondre à leurs besoins immédiats et futurs. La procédure de révision du POS en PLU a été évoquée.

Mme CASTON, adjointe, donne à l'assemblée, les résultats du concours « villages fleuris » organisé par le Conseil général. La Commune a reçu dans la troisième catégorie (1 001 à 5 000 hab.), les encouragements du Jury, tandis que deux particuliers ont été récompensés : Mme et M. CHABAL et Mme et M. MARLENC.

Mme GOLIN, conseillère déléguée aux associations dresse le bilan du Téléthon organisé le 6 décembre dernier. Elle remercie le TGD, initiateur de la journée, toutes les associations et entreprises qui ont participé, les bénévoles et les services de la mairie. La somme collectée et reversée s'élève à 4 767 €.

- **Population légale de la Commune d'Alex au 01.01.2009**

Suite aux opérations de recensement effectuées en février 2007, la nouvelle population légale en vigueur à compter du 01.01.2009 sera de 2 441 habitants. Ce chiffre sera actualisé tous les ans, conformément aux dispositions relatives au nouveau recensement.

Avant de conclure, le Maire informe les conseillers qu'il a pris de nouvelles responsabilités en intégrant le conseil et le bureau de la Commission Locale de l'Eau, par délégation de l'Association des Maires de la Drôme et de la Communauté de Communes du Val de Drôme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à minuit.